

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs Jacques ALEXANDRE, Denis BANDELIER, Marielle BANDELIER, Martine BENJAMAA, Josette BESSE, Jean-Claude BOUROUH, Jacques BOUQUENEUR, Anissa BRIKH, Laurent BROCHET, Claude BRUCKERT, Roland DAMOTTE, Jacques DEAS, Christine DEL PIE, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Joseph FLEURY, Daniel FRERY, Sophie GUYON, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Bernard LIAIS, Jean LOCATELLI, Didier MATHIEU, Thierry MARCJAN, Robert NATALE, Pierre OSER, Cedric PERRIN, Jean RACINE, Roger SCHERRER, Claude SCHWANDER, Bernard TENAILLON, Jean-Claude TOURNIER, Dominique TRELA, Pierre VALLAT, Bernard VIATTE **membres titulaires** et Patrice SCHWARTZENTRUBER **membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire.**

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs Marie-Lise LHOMET, Gérard FESSELET, Frederic ROUSSE.

Avait donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Gérard FESSELET à Patrice SCHWARTZENTRUBER, Marie-Lise LHOMET à Jean-Claude TOURNIER, Frederic ROUSSE à Cedric PERRIN.

Assistaient à la séance :

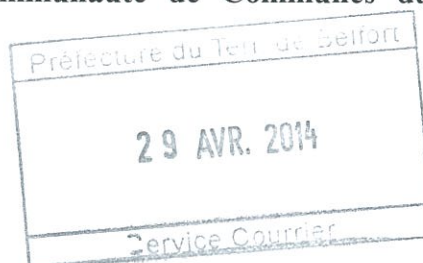
Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Judi 10 avril	Judi 10 avril	En exercice	41
		Présents	39
		Votants	41

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président.

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents. Anissa BRIKH est désignée.

2014-03-17– Désignation des représentants de la Communauté de Communes du Sud Territoire au Comité du Contrat de rivière

Rapporteur : Christian RAYOT



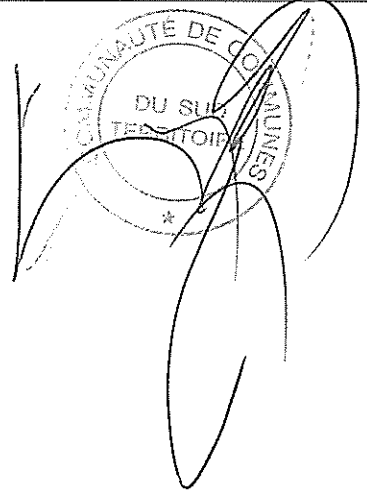
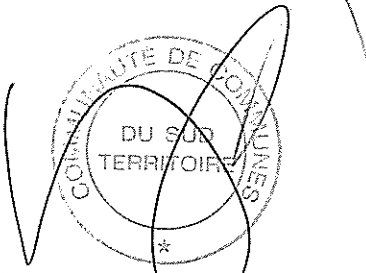
Organismes extérieurs	Domaines de compétences	Représentants de la CCST
Comité du contrat de rivière Allaine	En charge d'organiser la concertation durant la phase d'élaboration du dossier définitif, suivi de l'exécution du contrat, organisation de la communication	1 représentant

Le représentant de la CCST rendra compte des débats et décisions prises au sein du Comité du Contrat de Rivière au minimum deux fois par an au Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents:

- **Désigne le représentant au sein du Comité du contrat de rivière Allaine**

- Jean Jacques DUPREZ

<p>Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.</p>	<p>Le Président,</p> 
<p>Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 29 AVR. 2014 Et publication ou notification le 29 AVR. 2014</p>	
<p>Le Président,</p> 	

Préfecture du Territoire de Belfort
29 AVR. 2014
 Service 2014